

## 3463 - Doit-on obliger le père et le fils à supporter l'un pour l'autre les frais du pèlerinage ?

---

### La question

Le père doit-il supporter les frais du pèlerinage pour son enfant pauvre ? Le fils doit-il en faire de même pour un père pauvre ?

### La réponse détaillée

J'ai soumis cette question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine et il a répondu en ces termes : « Non, il ne s'agit pas d'un devoir, car les actions cultuelles sont conditionnées par la possibilité. Or celle-ci ne peut pas provenir d'autrui. Dans le cas en question, aucune des deux parties ne doit rien à l'autre. Mais si le père demande les frais du pèlerinage à son fils aisé, la satisfaction de cette demande relèverait de la piété filiale qui, elle, est recommandée. Sous cet angle, la prise en charge des frais pourrait devenir un devoir. Allah le sait mieux.